

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CF72

présenté par

M. Mariton, M. Censi, Mme Dalloz et M. Woerth

ARTICLE 27

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les bonnes paroles du gouvernement sont un leurre : contrairement aux annonces gouvernementales, le montant de la dépense publique augmentera l'an prochain, les prélèvements obligatoires resteront pratiquement à leur niveau record actuel, le déficit public continuera de déraper, quant à la dette elle poursuit sa course folle.

Pire, alors que le gouvernement annonçait ne pas vouloir augmenter les prélèvements obligatoires pour les Français, le projet de loi de finances pour 2015 s'attaque une nouvelle fois aux ménages. Ainsi, l'article 27 prévoit une augmentation de trois euros en métropole, à 136 euros, soit largement plus que l'indexation sur l'inflation qui aurait dû conduire à un accroissement de seulement un euro.

Il convient donc de supprimer cet article.